



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Medicaments

Question écrite n° 57088

#### Texte de la question

M Jean-Luc Preel vient demander à M le ministre de la santé et de l'action humanitaire la suite qu'il entend apporter au projet de loi relatif à l'agence du médicament. Ce texte a fait l'objet d'un accord en commission mixte paritaire, et depuis il n'a plus figuré à l'ordre du jour, alors qu'il avait donné lieu à une déclaration d'urgence. Il lui demande donc s'il entend le réinscrire à l'ordre du jour, sachant que la création de cette agence est réclamée par tous, et ce depuis longtemps, et aussi afin de respecter les décisions du Parlement.

#### Texte de la réponse

Reponse. - Le projet de création de l'agence du médicament est partie intégrante de celui relatif à l'agence du médicament et à la maîtrise négociée des dépenses de médicaments remboursables. Ce projet important fait l'objet d'études complémentaires ce qui n'a pas permis de le soumettre aux parlementaires lors de la session de printemps. Il est reporté et un renforcement immédiat des moyens de services de la DPHM, préfiguration de l'agence du médicament, est en cours de mise en place.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Prœl Jean-Luc](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57088

**Rubrique :** Pharmacie

**Ministère interrogé :** santé et action humanitaire

**Ministère attributaire :** santé et action humanitaire

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 avril 1992, page 1963